

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne

**COMMUNE DE SOMMERAU**

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°5/2016  
EN DATE DU 28 AVRIL 2016 à 19H30**

Nombre de conseillers élus : ..... 48  
 Nombre de conseillers en fonction : ..... 44  
 Nombre de conseillers présents en séance : ..... 30  
 Nombre de Votants : ..... 37 ..... dont 7 procuration(s)  
 Date de convocation : ..... 20 avril 2016

L'an deux mille seize le vingt huit avril à dix neuf heures trente minutes, en application des articles L 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de SOMMERAU, sur convocation et sous la présidence de Roger MULLER, Maire

Étaient présents :

MULLER Roger ..... Maire et maire délégué d'Allenwiller  
 LORENTZ Béatrice ..... 1<sup>ère</sup> Adjointe au maire et maire délégué de Singrist  
 KLEIN Dominique ..... 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire et maire délégué de Birkenwald  
 HUFSCHEMITT Franck ..... 3<sup>ème</sup> Adjoint au maire et maire délégué de Salenthal  
 LACROIX Sandra ..... 1<sup>ère</sup> Adjointe au maire délégué de Salenthal  
 PAULEN René ..... 1<sup>er</sup> Adjoint au maire délégué de Singrist  
 STORCK Gérard ..... 1<sup>er</sup> Adjoint au maire délégué d'Allenwiller  
 ZINGARELLI Bruno ..... 1<sup>er</sup> Adjoint au maire délégué de Birkenwald  
 GUNTHER Stéphane ..... 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire délégué de Singrist  
 KUGEL Carole ..... 2<sup>ème</sup> Adjointe au maire délégué de Salenthal  
 SCHNEIDER Jean Jacques ..... 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire délégué d'Allenwiller  
 HALTER Thierry ..... 3<sup>ème</sup> Adjoint au maire délégué de Birkenwald  
 ANTONI Cathy ..... Conseillère municipale  
 ANTONI Sébastien ..... Conseiller municipal  
 AUER Maurice ..... Conseiller municipal  
 BOEHM Alain ..... Conseiller municipal  
 ENGEL Isabelle ..... Conseillère municipale  
 FRIEDERICH Frédéric ..... Conseiller municipal  
 FRIEDRICH Jean-Louis ..... Conseiller municipal  
 HALFTERMEYER Dominique ..... Conseiller municipal  
 LEHE Manuel ..... Conseiller municipal  
 OSTERMANN Ernest ..... Conseiller municipal  
 SACHS Marie Odile ..... Conseillère municipale  
 SCHALL Véronique ..... Conseillère municipale  
 SCHLEGEL Audrey ..... Conseillère municipale  
 SCHWARTZ Michaël ..... Conseiller municipal  
 SIMON Etienne ..... Conseiller municipal  
 SCHROETER Vincent ..... Conseiller municipal  
 VONSEEL Christian ..... Conseiller municipal  
 ZIMMERMANN Guy ..... Conseiller municipal

Absent(s) excusé(s) :

GROSS Gérard ..... 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire délégué de Birkenwald (procuration à HALTER Thierry)  
 CHARDON Christine ..... Conseillère municipale (procuration à LORENTZ Béatrice)  
 BERLEMONT Nathalie ..... Conseillère municipale (procuration à ANTONI Cathy)  
 HEINRICH Cécile ..... Conseillère municipale (procuration à ZIMMERMANN Guy)  
 JAEGER Jacqueline ..... Conseillère municipale (procuration à MULLER Roger)  
 JOCQUEL Julien ..... Conseiller municipal (procuration à STORCK Gérard)  
 LORENTZ Bruno ..... Conseiller municipal (procuration à SCHNEIDER Jean Jacques)

Absent(s) non excusé(s) :

GASS Karine ..... Conseillère municipale  
 GROSS Laurence ..... Conseillère municipale  
 KIEFFER Josiane ..... Conseillère municipale  
 KOESSLER François ..... Conseiller municipal  
 MESSMER Marie-Pia ..... Conseillère municipale  
 MUHL Franck ..... Conseiller municipal  
 THOMAS Olivier ..... Conseiller municipal

Assistait en outre à la séance :

KALCK Pascale ..... Attachée Territoriale Principale

Ordre du Jour

- 1°) Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)
- 2°) Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2016
- 3°) Commune déléguée d'Allenwiller – Extension Réseau de chaleur – Contrat de maîtrise d'œuvre

- 4°) Commune déléguée de Birkenwald – Opération d’effacement des réseaux d’Orange – Travaux et Convention  
 5°) Commune déléguée de Salenthal – Aménagement d’un parking à l’arrière de la salle polyvalente et d’une aire de jeux – Attribution des travaux  
 6°) Délégations consenties au maire par le Conseil municipal – Délibération complémentaire  
 7°) Régie de recettes – Fixation des tarifs de vente  
 8°) Finances – Durée d’amortissement des biens – Délibération complémentaire  
 9°) Syndicat Mixte du Golf de la Sommerau – Rétrocession des terrains  
 10°) Schéma départemental de coopération intercommunale – Arrêté de projet de dissolution du Syndicat d’eau potable de la région de Saverne Marmoutier – AVIS  
 11°) Acquisition de terrain sur le ban d’Allenwiller  
 12°) Département du Bas Rhin – Convention relative à la gestion, l’entretien et la surveillance du domaine public routier départemental sur le territoire de la commune de Sommerau  
 13°) Urbanisme – Informations  
 14°) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire  
 15°) Informations diverses

### **DCM 2016-54 : Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)**

#### *Point 1*

Conformément à l’article L 2121-15 du C.G.C.L, M VONSEEL Christian et Mme KALCK Pascale sont désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

### **DCM 2016-55 : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2016**

#### *Point 2*

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2016, transmis aux Conseillers avant la réunion, est soumis à l’assemblée pour adoption.

Il est précisé que sur la liste des présents il y avait lieu de lire :

« VONSEEL Christian..... Conseiller municipal »

En lieu et place de

« THOMAS Olivier..... Conseiller municipal

Qui était absent non excusé.

#### **Décision du Conseil Municipal :**

Le procès-verbal est approuvé avec la modification indiquée.

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

### **DCM 2016-56 : Commune déléguée d’Allenwiller – Extension Réseau de chaleur – Contrat de Maîtrise d’oeuvre**

#### *Point 3*

*Rapporteur : MULLER Roger*

Un réseau de chaleur existe actuellement sur Allenwiller (chaudière à plaquette et chauffage de différents bâtiments communaux). Compte tenu des travaux de construction de la salle

plurifonctionnelle, une étude de faisabilité a été réalisée en vue de l'extension de ce réseau de chaleur vers la salle (environ 700 ml et équipements complémentaires).

Il y aurait lieu d'autoriser le Maire à engager la consultation pour un contrat de maîtrise d'œuvre pour l'extension de ce réseau de chaleur.

### Décision du Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'engager la procédure de consultation pour une maîtrise d'œuvre pour des travaux d'extension du réseau de chaleur.

En outre, M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette consultation.

*Pour : .....unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

<p><b>DCM 2016-57 : Commune déléguée de Birkenwald– Opération d'effacement des réseaux Orange- Travaux et Convention</b></p>
--

*Point 4*

*Rapporteur : KLEIN Dominique*

M. KLEIN propose compte tenu du manque d'éléments sur le dossier (ORANGE n'a pas communiqué les informations sollicitées), d'ajourner ce point

### Décision du Conseil Municipal

Proposition acceptée

*Pour : .....unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

<p><b>DCM 2016-58 : Commune déléguée de Salenthal – Aménagement d'un parking à l'arrière de la salle polyvalente et d'une aire de jeux – Attribution des Travaux</b></p>
--

*Point 5*

*Rapporteur : HUFSCMITT Franck*

Il est rappelé que par délibération en date du 17 novembre 2015, la commune de Salenthal avait engagé une procédure pour la consultation d'entreprises pour l'aménagement d'un parking à l'arrière de la salle polyvalente et d'une aire de jeux.

L'analyse des offres a été faite par le maître d'œuvre Acte 2 Paysages.

Le Conseil communal de Salenthal a également émis une proposition pour l'attribution à savoir :

- Entreprise EST PAYSAGES de Geispolsheim pour un montant de 141 926,30 Euros HT soit 170 311,44 Euros TTC

### Décision du Conseil Municipal

Vu l'analyse des offres faite par le maître d'œuvre et ses conclusions

Vu l'avis du Conseil communal de Salenthal

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les travaux d'aménagement d'un parking à l'arrière de la salle polyvalente et d'une aire de jeux à l'entreprise EST PAYSAGES de Geispolsheim pour un montant de 141 926,30 Euros HT soit 170 311,44 Euros TTC.

M. le Maire est autorisé à signer tout document afférant à ces travaux et aux subventions susceptibles d'être obtenues et sollicitées (DETR, Conseil Départemental, Agence Eau Rhin Meuse ...). Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2016.

*Pour : .....unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

<p><b>DCM 2016-59 : Délégations consenties au maire par le Conseil municipal – délibération complémentaire</b></p>
--

*Point 6*

*Rapporteur : SCHNEIDER Jean-Jacques*

Par délibération en date du 01/02/2016 (point 2016-12), pour favoriser une bonne administration, le Conseil Municipal, conformément à l'article L2122.22 alinéa 7 du CGCT avait consenti un certain nombre de délégations au maire.

Il y aurait lieu de compléter cette délibération comme suit :

« Le Conseil Municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire la délégations complémentaire suivante :

-de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux »

Un avis favorable a été obtenu de la Trésorerie de Saverne.

**Décision du Conseil Municipal**

« Le Conseil Municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire la délégations complémentaire suivante :

-de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux »

*Pour : .....unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

<p><b>DCM 2016-60 : Régie de recettes – Fixation des tarifs de vente</b></p>
--

*Point 7*

*Rapporteur : Roger MULLER*

Par délibération en date du 28/04/2016 (point 2016-59), le Conseil Municipal a délégué à M. le Maire la création, la modification et la suppression des régies comptables.

Néanmoins il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs de vente pour ces régies.

**Décision du Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs de vente :

**Boissons alcoolisées :**

Bière pression, panaché : .....	2,00 €
Picon : .....	2,50 €
Ricard : .....	2,50 €
Crémant : La coupe : .....	2,00 €
: La bouteille : ..:	14,00 €
Kir maison : .....	2,50 €
Vin : Le verre : .....	1,50 €
: La bouteille : .....	12,00 €
Whisky : .....	4,00 €

**Boissons non alcoolisées :**

Orangina 25cl, Coca 33cl : .....	2,00 €
Eau plate 50cl, Eau pétillante 50cl : .....	2,00 €
Limonade : Le verre : .....	2,00 €
Café : .....	1,00 €

**Autres consommations :**

Bretzel : .....	1,00 €
Knacks /Merguez / Saucisse blanche.....	2,50 €

*Pour : .....unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

**DCM 2016-61 : Finances – Durée d’amortissement des biens – Délibération complémentaire**

*Point 8*

*Rapporteur : MULLER Roger*

Par délibération en date du 01/02/2016 (point 2016-17.2) le Conseil Municipal avait fixé comme suit la durée d’amortissement :

**BUDGET PRINCIPAL**  
**AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ET DES SUBVENTIONS**  
Durées d'amortissement

FONDS DE CONCOURS		
	Durée maximale (en années)	durée proposée (en années)
Fonds de concours versé par la Commune (ou déjà versé par les Communes historiques) pour Service Technique de la CCPMS	5	1 an (année suivant le versement)
Fonds de concours versé par la Commune (ou déjà versé par les Communes historiques) (ex Pour travaux asst Pluvial)	5	5 ans

Or par délibération en date du 30/11/2015, la commune de Singrist avait fixé à 15 ans la durée d’amortissement du fonds de concours versée à la Communes de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau pour la réalisation de la salle plurifonctionnelle à Singrist (subvention finance des biens immobiliers ou des installations)

Il y a donc lieu de mettre en conformité ces deux délibérations.

**Décision du Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal fixe comme suit la durée d’amortissement (avec effet exercice 2016) :

**BUDGET PRINCIPAL**  
**AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ET DES SUBVENTIONS**  
**Durées d'amortissement**

FONDS DE CONCOURS		
	Durée maximale (en années)	durée proposée (en années)
Fonds de concours versé par la Commune (ou déjà versé par les Communes historiques) pour Service Technique de la CCPMS	5	1 an (année suivant le versement)
Fonds de concours versé par la Commune (ou déjà versé par les Communes historiques) pour travaux asst Pluvial ou de voirie	5	5 ans
Fonds de concours versé par la Commune (ou déjà versé par les Communes historiques) pour le financement de biens immobiliers ou des installations (ex salle)	15	15 ans
Fonds de concours versé pour le financement des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	5 ans

*Pour : .....unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

<b>DCM 2016-62 : Syndicat Mixte du Golf de la Sommerau – Rétrocession des terrains</b>
--

*Point 9*

*Rapporteur : MULLER Roger*

Suite à l'abandon du projet de construction du golf de la Sommerau, le Conseil est appelé à délibérer sur la demande de rétrocession des terrains (ayant appartenus respectivement à la commune de Birkenwald et à la Commune de Salenthal).

Il est rappelé que le territoire de l'ex Comcom de la Sommerau a été lourdement lésé par l'arrêt de ce projet : en effet les habitants de ce secteur ont contribué à plus de 120 000 euros pour le fonctionnement du syndicat mixte mais de surcroit le projet a absorbé la subvention RTE d'un montant de 323 583 Euros.

Compte tenu notamment de ces éléments il est nécessaire d'obtenir une compensation dont les modalités restent à définir.

**Décision du Conseil Municipal :**

Après avoir entendu les explications et en voir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une compensation pour les pertes financières subies dont notamment la rétrocession gratuite des terrains ayant appartenu aux communes historiques de Birkenwald et Salenthal.

*Pour : .....unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

**DCM 2016-63 : Schéma départemental de coopération intercommunale – Arrêté de projet de dissolution du Syndicat d'eau potable de la région de Saverne Marmoutier - AVIS**

*Point 10*

*Rapporteur : MULLER Roger*

Vu l'avancée du projet, il est proposé d'abroger ce point.

**Décision du Conseil Municipal :**

Proposition acceptée.

*Pour : .....unanimité*

*Contre :*

*Abstention*

**DCM 2016-64 : Acquisition de terrain sur le ban d'Allenwiller**

*Point 11*

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal décide l'acquisition du terrain cadastré comme suit :

Ban d'Allenwiller

Section C N°partie à extraire de la parcelle 171 d'une surface d'environ 6 ares

Appartenant à Monsieur BOLLARD André (et consorts) au prix de 20 000 euros la parcelle.

M. le Maire est autorisé à signé l'acte notarié à intervenir. Tous les frais seront à la charge exclusive de la commune. Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2016.

*Pour : .....unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

**DCM 2016-65 : Département du Bas Rhin – Convention relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental sur le territoire de la commune de Sommerau**

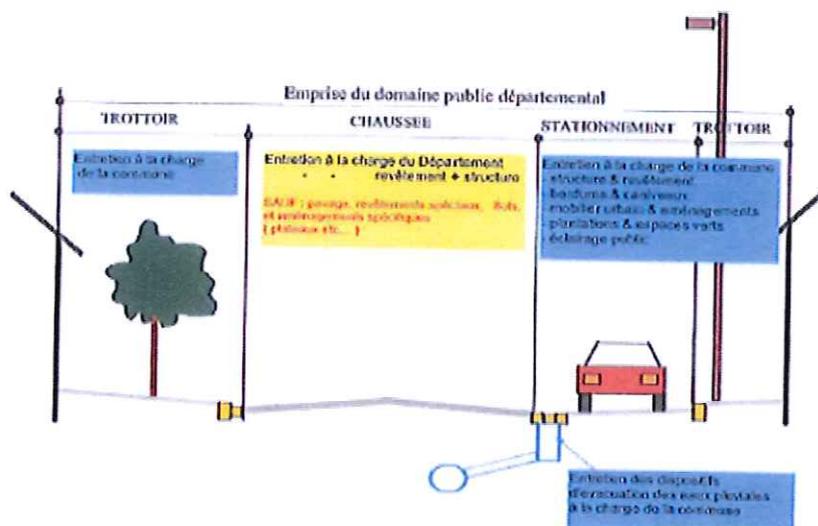
*Point 12*

*Rapporteur : MULLER Roger*

Suite à la création de la commune de Sommerau, le Département du Bas Rhin nous a fait parvenir une convention pour définir les modalités de gestion, d'entretien et de surveillance des ouvrages, équipements et aménagements, situés sur le domaine public routier départemental. En effet, la route départementale, en agglomération, le CGCT comme le code de la Voirie Routière régissent les règles en matière de pouvoir de police et de conservation du Domaine Public. A ce titre, l'entretien de la chaussée est assuré par le Conseil Départemental alors que les dépendances (trottoirs, mobiliers urbains, éclairages publics, plantations...) sont du ressort de la commune. De telles conventions existaient déjà entre le Département et les communes historiques. L'acceptation de cette convention n'entraîne aucune dépense pour la collectivité. Le schéma ci-après récapitule les principes :

## Schéma type - aménagement de travorse

(pour définir principe d'entretien)



Le Conseil est appelé à délibérer.

### Décision du Conseil Municipal :

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir et autorise la signature par M. le Maire.

*Pour : .....unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

### DCM 2016-66 : Urbanisme -Informations

#### Point 13

M. le Maire laisse la parole aux différents rapporteurs pour la présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme.

### Commune-déléguée d'Allenwiller

Rapporteur : SCHNEIDER Jean Jacques

#### Certificats d'urbanisme

- SCP CRIQUI pour un certificat d'urbanisme d'information (CUa) – rue d'Obersteigen Section C parcelles 171/125, 174/125 et 126 – CU 067 004 16 R0013– en instruction

#### Permis de construire

- SCI SOMMERAU – RIEHL Sébastien pour un permis modificatif (largeur, hauteur, façades, volume) d'un bâtiment situé Rue du Lavoir – PC 067 004 14 E0004/M1– en instruction

**Commune-déléguée de Singrist**

Rapporteur : Béatrice LORENTZ

Déclarations préalables

- M. ZALLAT Hachemi pour une déclaration préalable : Rénovation et réaménagement intérieur avec création de fenêtres de toit, suppression de cheminées, transformation de porte en fenêtre et ravalement de façade avec isolation thermique – 3 rue du Gal Leclerc – DP 067 004 16 R0013 – en instruction
- M. PAULEN René pour une déclaration préalable : pose d'une clôture brise-vue en lames aluminium sur un mur existant 1,10 de haut – 4 rue des Jardins – DP 067 004 16 R0014 – en instruction

**Décision du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal prend acte des dossiers présentés.

*Pour : .....unanimité**Contre :**Abstention :***DCM 2016-67 : Décision prises dans le cadre des délégations consenties au Maire***Point 14*

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit informer le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée.

**1) Déclarations d'Intention d'aliéner**

Date de réception DIA	N° Enregistrement	Bien concerné	Suite donnée
		ETAT NEANT	

**2) Marchés**

Etat Néant

**Décision du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal donne acte de la communication de ces informations.

*Pour : .....unanimité**Contre :**Abstention :***DCM 2016-68 : Informations Diverses***Point 15***1) Composition CCID**

Par délibération en date du le Conseil Municipal avait émis des propositions pour la composition de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Directeur Régional des Finances Publiques a transmis la liste des personnes nommées à savoir :

**Commissaires Titulaires**

Jean Louis FRIEDRICH  
Carole KUGEL  
Sandra LACROIX  
Patrick ZAHNBRECHER  
Robert DEBES  
Christophe BERLEMONT

**Commissaires Suppléants**

Sébastien ANTONI  
Dominique HALFTERMEYER  
Audrey SCHLEGEL  
Josiane KIEFFER  
Jean-Jacques WICK  
Jean ARTH

**2) Permanences « Déchets Verts » à Allenwiller**

Il est demandé aux conseillers de bien vouloir s'inscrire au planning des permanences (samedi de 15 à 17 heures – avril à octobre).

**3) CCPMS – Travaux de voirie**

Le programme des travaux de voirie a été arrêté par la Communauté de communes du Pays de Marmoutier-Sommerau et sera communiqué sous peu aux diverses communes.

**4) Salenthal – Projet Intergénérationnel – Questionnaire**

Dans le cadre des réflexions sur la vieillesse et la perte d'autonomie et vu le projet Intergénérationnel initiée par Salenthal, un questionnaire sur les besoins en logements des séniors a été distribué aux personnes de plus de 60 ans domiciliées dans l'une des quatre communes historiques. Cette enquête est menée par le Département du Bas Rhin en relation avec la commune.

**5) Commune de Sommerau – Libellé des adresses**

Une information collective sera distribuée à tous les habitants en vue de leur permettre d'effectuer les démarches suite au changement du libellé de leur adresse (insertion du nom de la commune historique entre le libellé de la rue et le code postal)

Le Conseil Municipal prend acte des communications.

*Pour : .....unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 10.*

*Les secrétaires de séance*

*VONSEEL Christian*



*KALCK Pascale*

